



A L'ATTENTION DES FAMILLES
D'ENFANTS SCOLARISÉS A L'ÉCOLE DU
CHÈNE DE
MOUSSY-LE-NEUF



OBJET : Rentrée scolaire 2023/2024

Chères familles,

Afin d'organiser au mieux l'accueil de votre (vos) enfant(s) dans les différents services périscolaires communaux, nous vous informons que les documents ci-dessous sont téléchargeables sur le site Internet de la commune :

- Le nouveau règlement et fonctionnement des services périscolaires municipaux de Moussy le Neuf (voté au Conseil Municipal du 9 juin) (**à conserver**),
 - Modification du quotient pour la prise en compte du 2^{ème} enfant et plus, bénéficiant des prestations périscolaires,
 - Prise en compte du certificat médical,
 - Modalités d'organisation du service régie (horaire et ouverture),
 - Précisions sur la responsabilité des différents acteurs,
 - Ouverture de l'ALSH la deuxième semaine des vacances de fin d'année,
 - Assouplissement du délai d'annulation pour les jours de vacances scolaires,
 - Suppression du forfait cantine (pause méridienne), ...
- La demande d'inscription annuelle aux services périscolaires & extrascolaires 2023-2024, à remettre lors de l'inscription (**1 par enfant**),
- Un contrat de prélèvement pour les familles choisissant ce mode de règlement pour la première fois.

De plus, vous devez renseigner, via le portail famille, la fiche enfant (données sanitaires, données complémentaires, autorisation et photo de l'enfant) ainsi que les informations du responsable légal et celle du conjoint (cf. tutoriel).

Vous les trouverez en cliquant sur la page d'accueil moussyleneuf.fr sur le logo **enfance** puis « dossier d'inscription 2023-2024 ». Pour les familles qui n'auraient pas Internet, il est possible de retirer les imprimés à l'ALSH La Ribambelle, 21 rue Cléret, 77 230 Moussy-le-Neuf

La fiche d'inscription devra être retournée, impérativement signée, à l'ALSH au plus tard le **vendredi 4 août 2023**. Une fois cette fiche enregistrée, vous pourrez, **jusqu'au 20 août**, procéder aux réservations pour le mois de septembre et les mois suivants.

Vous devez faire les réservations de votre (vos) enfant (s) à toutes les prestations, via le portail famille, à l'aide de votre identifiant et mot de passe avant le **20 du mois qui précède** la période concernée. Pour ce faire, il vous faut créer un compte sur <https://portail.berger-levrault.fr>, puis aller dans espace famille puis planning des activités. Le code abonné demandé est à récupérer auprès du service régie périscolaire à l'ALSH aux heures indiqués dans le règlement.

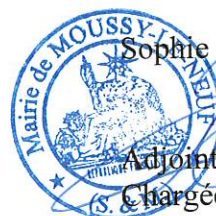
Les réservations doivent se faire :

via le portail famille www.moussy-le-neuf.fr
en créant votre compte
ou par mail sur regie.periscolaire@moussyleneuf.fr

Nous attirons votre attention sur la nécessité de l'inscription annuelle pour votre ou vos enfant(s) aux services périscolaires dont vous pourriez avoir besoin dans le courant de l'année, et ce dans les périodes d'ouverture des réservations, sinon des majorations seront appliquées (Voir le règlement)

Souhaitant à votre ou vos enfant(s) de bonnes vacances d'été, une agréable rentrée 2023 et une bonne année scolaire,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Sophie ESTEVES,

Adjointe au Maire,
Chargée des Affaires Scolaires